

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE

VILLE DE MONTAUBAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SESSION ORDINAIRE
Séance du 28 mai 2018

N°84/05/2018 : CONVENTION AVEC LA CAISSE D'ALLOCATION FAMILIALE DE TARN ET GARONNE - DISPOSITIF DE LUTTE CONTRE LES LOGEMENTS INDECENTS

L'an deux mille dix-huit, le lundi 28 mai à 18h00, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Montauban, se sont réunis dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 22 mai 2018.

Etaient présents : 37

Mesdames, Messieurs, Brigitte BAREGES, Pierre Antoine LEVI, Sophie LARAN, Thierry DEVILLE, Laurence PAGES, Alain CRIVELLA, Marie-Claude BERLY, Christian PEREZ, Aurore KOTHE, Maxime BERAUDO, Bernard PECOU, Clarisse HEULLAND, Philippe FRANCOIS, Monique VALAT, Georges DARUL, Annie GUILLOT, Robert INFANTI, Vally CENTOMO, Jean TEKPRI, Danielle AMOUROUX, Jean GARROCCQ, Colette HARLE, Jean Martial DEJEAN, Jean-Michel MUSCATELLI, Philippe FASAN, Nadia CHEKLIT, Denis JUGUERA, Jean-François GARRIGUES, Laura NICOLAS, Quentin SUCAU, José GONZALEZ, Jeannine MEIGNAN, Rodolphe PORTOLES, Valérie RABAULT, Arnaud HILION, Marie-Dominique BAGUR, Thierry VIALLO

Pouvoirs : 8

Mesdames, Messieurs Véronique LAGARRIGUE à Christian PEREZ, Angèle LOUCHART à Marie-Claude BERLY, Jean Luc BUDOIA à Pierre Antoine LEVI, Nicole ROUSSEL à Annie GUILLOT, Aurélie BURATTI à Philippe FRANCOIS, Arnaud GUITARD à José GONZALEZ, Carole DUNET-SCHUMANN à Valérie RABAULT, Gaël TABARLY à Arnaud HILION

**Madame Laurence PAGES donne lecture du rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,**

La Caisse d'Allocations Familiales de Tarn et Garonne (CAF), la Ville de Montauban et le Grand Montauban Communauté d'Agglomération avaient convenu, par signature d'une convention en 2012 reconduite en 2015, d'unir leurs moyens et de mener une action partagée visant à lutter contre les logements indécents.

Cette démarche repose sur une organisation visant à détecter et traiter les situations de logement indécet et de remédier aux problématiques constatées.

Dans le cadre de ce dispositif, la CAF adresse aux allocataires résidant sur le territoire du Grand Montauban Communauté d'Agglomération, trois mois après le dépôt de leur demande d'allocation logement, une grille d'auto évaluation de décence de leur logement.

En cas de suspicion d'indécence, la CAF signale la situation pour réalisation d'une visite-évaluation au Service Communal d'Hygiène et de Santé de Montauban pour les logements sur la commune, et à un opérateur habilité pour le reste du territoire communautaire et dans tous les cas, au Service Habitat du GMCA.

Les situations sont étudiées 10 fois par an, en commission technique. Cette commission regroupe des représentants de la CAF, du Service Communal d'Hygiène et de Santé et en cas de besoin de la direction de l'Habitat. Un représentant de l'Agence Départementale d'Information sur le Logement de Tarn et Garonne est également présent lors de ces réunions techniques amenant un conseil juridique sur le traitement des situations.

L'action partenariale de la précédente convention a permis sur la seule année 2017 de suivre 252 situations dont 108 nouvelles et 61 qui ont été résolues et classées au 31 décembre 2017.

Au vu de ces éléments, il vous est demandé de bien vouloir :

- autoriser Madame le Maire à signer une nouvelle convention relative au dispositif de lutte contre les logements indécents avec la CAF, l'ADIL et le Grand Montauban Communauté d'Agglomération, qui prendra fin le 31 décembre 2021 et pourra être renouvelée à cette date.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le :

31 MAI 2018

De sa publication et/ou notification le :

31 MAI 2018

Pour extrait certifié conforme,

Montauban, le 29 mai 2018

Maire,

Brigitte BAREGES

